

Le bon d'acceptation préalable atteste que les déchets déposés dans les installations de recyclage ont fait l'objet d'un tri préalable, et dans le cas de déchets d'enrobés bitumineux, qu'ils ne contiennent ni goudron, ni amiante (Arrêté ministériel du 12/12/2014 - Art. 3).

Depuis le 1^{er} mars 2015

YPREMA GARANTIT LES CONTROLES OBLIGATOIRES ET S'ENGAGE AVEC VOUS

Vous n'avez aucune démarche administrative à faire. YPREMA s'occupe de tout.

Lorsque vous déposez vos déchets triés chez YPREMA, les contrôles de qualité sont réalisés sur votre chargement à l'entrée du site et nous vous établissons le **BON D'ACCEPTATION PRÉALABLE** qui accuse réception par YPREMA de la qualité de vos apports.

Les procédures de contrôle à l'entrée et d'analyse sont mises en place de façon systématique depuis plusieurs années :

- **Référentiels de qualité stricts** : ISO 9001, réglementation ICPE.
- **Pont bascule** : pesée, contrôles visuels (photo automatique de tous les apports), prélèvements pour contrôles complémentaires par notre laboratoire.
- **Facturation et traçabilité des apports** : les prix sont calculés en fonction du type et de la qualité des apports. Le tri préalable sur votre chantier vous assure le meilleur prix.





YPREMA milite pour une qualité optimale des déchets déposés, **gage de qualité des matériaux recyclés transformés sur l'ensemble de ses sites.**

À ce titre, depuis 1991, YPREMA bénéficie d'une Assurance fabricant (SMA BTP) et a déposé en Préfecture en 2012 un dossier de sortie du statut de déchets pour chacun de ses sites de production.

YPREMA garantit ainsi sa capacité à transformer les déchets issus de la ville en véritables matériaux routiers.

▶ À chaque vente de matériaux, YPREMA vous délivre une ATTESTATION DE CONFORMITÉ.

DE NOUVELLES MATIÈRES PREMIÈRES DE QUALITÉ,
ÉCOLOGIQUES, ÉCONOMIQUES
ET 100 % RENOUELABLES.



Pour toute question, notre équipe commerciale et nos agents d'accueil sur sites vous guident et vous conseillent.

Renseignements : 01 49 62 01 23 ou sur tous les sites YPREMA > www.yprema.fr

